



Mission Locale Jeunes  
Petite Camargue

**2022**

**Rapport d'activité**



# SOMMAIRE

## 01. Repérer, identifier et mobiliser dans un parcours

Premier Accueil	Page 1
Jeunes Accompagnés	Page 3
Événements	Page 5
Entrées Mesure Emploi	Page 6
Entrées Mesure Formation	Page 8
Entrées Mesure Alternance	Page 10

## 02. Accompagner les jeunes vers et dans l'emploi et la formation

PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie)	Page 12
PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)	Page 17
CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES	Page 19
OBLIGATION DE FORMATION	Page 27

## 03. Lever les freins périphériques à l'emploi

Santé Handicap	Page 29
----------------	---------

## 04. Répondre aux besoins des employeurs

Service Entreprise	Page 32
--------------------	---------

Les actions contenues dans ce rapport ont fait l'objet de bilans spécifiques à l'attention des financeurs ou des comités de pilotage. Ils sont disponibles au siège de l'association, et pourront vous être adressés sur simple demande, de préférence par courrier électronique.

# Premier Accueil\*

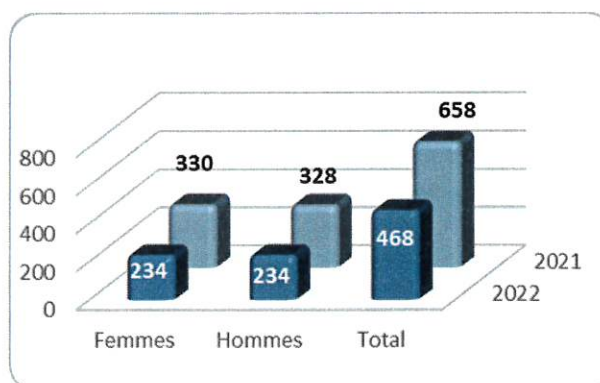
\*La notion de 1<sup>er</sup> accueil correspond à tout jeune accueilli pour la première fois dans la période.

## Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%
Femmes	234	50 %
Hommes	234	50 %

Total  
**468**

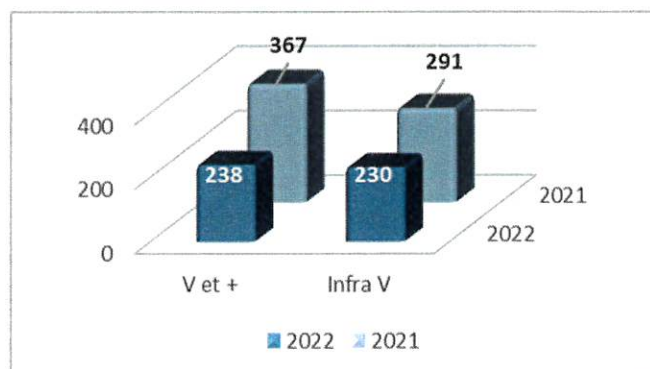
	Femmes	Hommes	Total
<b>2022</b>	234	234	<b>468</b>
<b>2021</b>	330	328	<b>658</b>



## Niveau

	Niveau V et +	Niveau infra V
Nombre de Jeunes	238	230
%	50.9%	49.1%

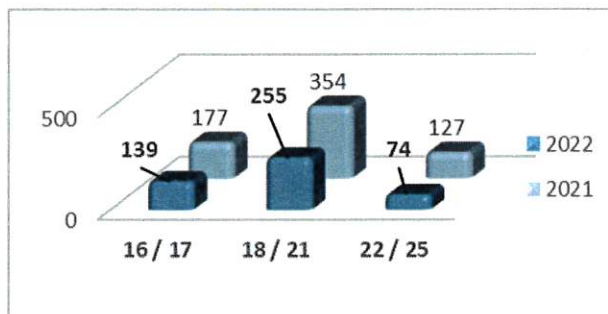
	2022	2021
V et +	238	367
Infra V	230	291



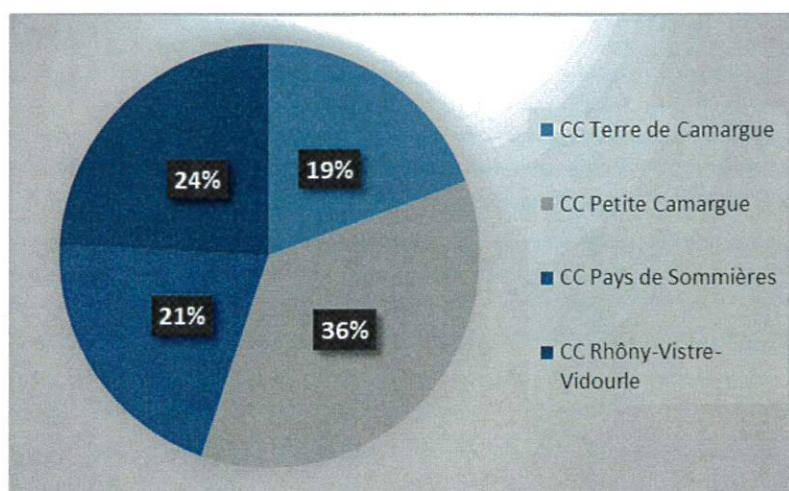
## 🚩 Âge

	<b>Nombre de jeunes</b>	<b>%</b>
16 / 17 ans	139	<b>29.7%</b>
18 / 21 ans	255	<b>54,5%</b>
22 / 25 ans	74	<b>15.8%</b>

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
16/17	139	177
18/21	255	354
22/25	74	127



## 🚩 Communautés de Communes



### COMMENTAIRE :

- ☞ Forte baisse des 1ers accueils par rapport à 2021 (- 29%)
- ☞ 49.1% des 1ers accueils sont sans qualification contre 44.2% en 2021 (53.5% au niv. Départemental et 50.3% au niv. Régional)
- ☞ Le public QPV représente 9.8% (46 jeunes) des jeunes reçus en 1<sup>er</sup> accueil contre 6.2% en 2021 (41 jeunes). Le public TH représente 3.8% (18 jeunes) des 1ers accueils contre 4.4% en 2021 (29 jeunes)

# Jeunes Accompagnés\*

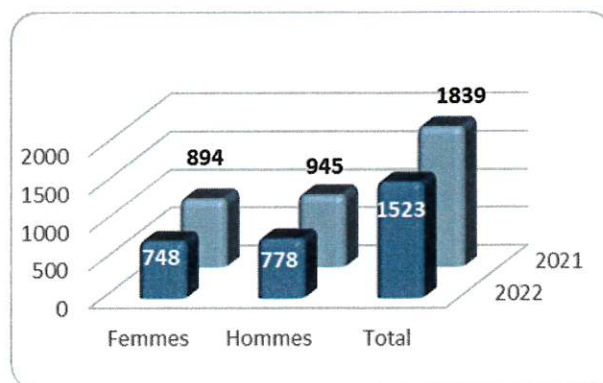
\* Est considéré comme « Jeune accompagné », tout jeune qui a bénéficié au moins d'un événement de nature « Entretien individuel », « Atelier » ou « Information collective » au cours de l'année

## Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%
Femmes	748	49.1%
Hommes	775	50.9%

Total  
1523

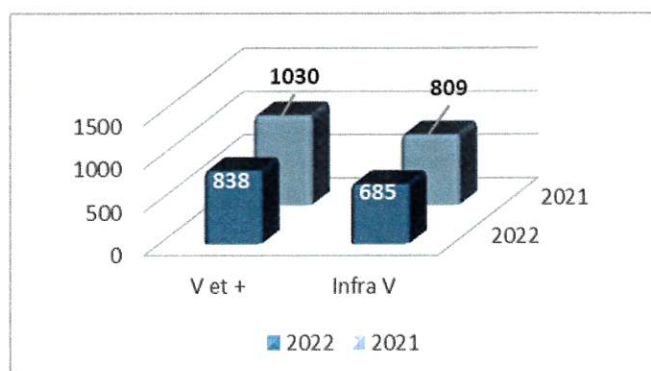
	Femmes	Hommes	Total
2022	748	778	1523
2021	894	945	1839



## Niveau

	V et +	Infra V
Nombre de Jeunes	838	685
%	55%	45%

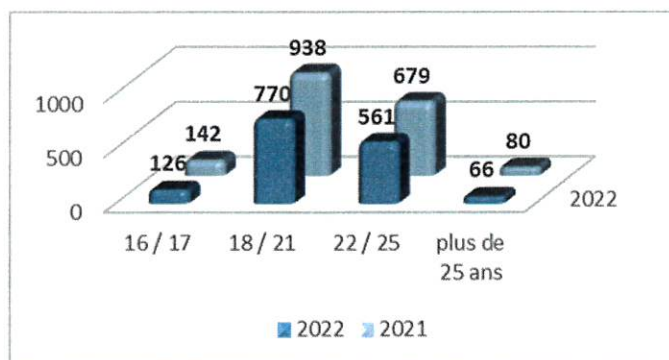
	2022	2021
V et +	838	1030
Infra V	685	809



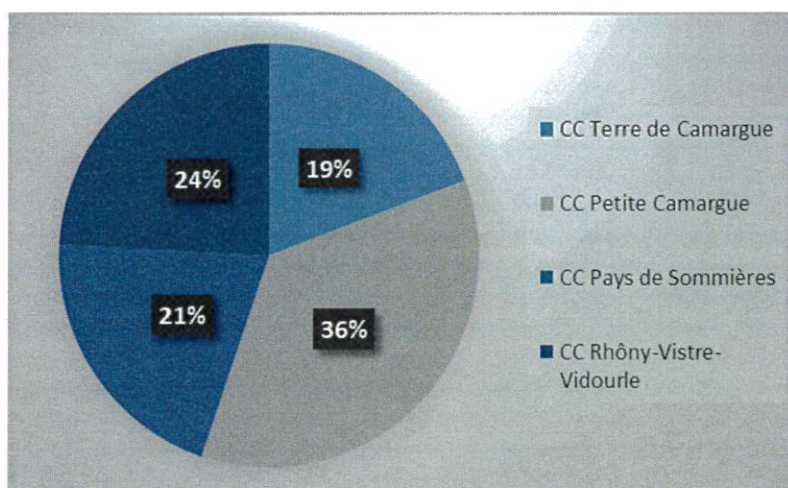
## Âge

	<i>Nombre de jeunes</i>	<i>%</i>
16 / 17 ans	126	<b>8.3%</b>
18 / 21 ans	770	<b>50.6%</b>
22 / 25 ans	561	<b>36.8%</b>
+ de 25 ans	66	<b>4.3%</b>

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>16 / 17</b>	<b>126</b>	<b>142</b>
<b>18 / 21</b>	<b>770</b>	<b>938</b>
<b>22 / 25</b>	<b>561</b>	<b>679</b>
<b>+ de 25</b>	<b>66</b>	<b>80</b>



## Communautés de Communes



### COMMENTAIRE :

- ☞ Conséquence de la baisse importante de l'indicateur 1<sup>er</sup> accueil, le niveau de jeunes accompagnés en 2022 diminue de 17.2% par rapport à 2021.
- ☞ Le public QPV représente 9.9% (151 jeunes) des jeunes accompagnés contre 8% en 2021 (147 jeunes) – Le public TH représente 4.7% (71 jeunes) des jeunes accompagnés contre 3.9% en 2021 (71 jeunes).

# Événements\*

\* Les **événements** sont toutes les formes de contacts avec les jeunes : entretien individuel, entretien collectif, visite, courrier, contact téléphonique, SMS, email, ateliers, saisie administrative.

## Nombre et types d'événements

	<b>ML</b>	<b>%</b>	<b>Gard</b>	<b>%</b>
<b>Événements en face à face</b> (Entretien individuel Information collective Atelier)	<b>10 980</b>	<b>40%</b>	<b>110 408</b>	<b>17%</b>
<b>Événements autres</b>	<b>16 731</b>	<b>60%</b>	<b>554 852</b>	<b>83%</b>
<b>Total</b>	<b>27 711</b>	<b>100%</b>	<b>665 260</b>	<b>100%</b>

- Le total face à face correspond au total des entretiens individuels, informations collectives, ateliers.

## Nombre moyen d'intervention par jeune accompagné

	<b>ML</b>	<b>Départ.</b>	<b>Région</b>
<b>Total</b>	<b>7.2</b>	<b>8.1</b>	<b>9.3</b>

### COMMENTAIRE :

- Les entretiens de face à face représentent 40% des événements contre 17% pour le Gard. Ils sont en baisse par rapport à 2021 (-7.9%).
- Le nombre d'événements par jeune accompagné progresse, passant de 6,5 en 2021 à 7.2 en 2022.

# M ENTRÉES DANS UNE MESURE EMPLOI

## Entrées dans une « Mesure EMPLOI »

En 2022, nous comptabilisons 670 jeunes ayant généré 2 006 situations Emploi, ci-dessous le détail :

Type Situation	Nbr de situations	%	Nbre de jeunes	%
<i>CDI</i>	<b>144</b>	<b>7.2%</b>	<b>137</b>	<b>20.4%</b>
<i>CDD</i>	<b>1855</b>	<b>92.5%</b>	<b>588</b>	<b>87.8%</b>
<i>Dont CDD &gt; 6 mois</i>	<b>67</b>	<b>3.3%</b>	<b>64</b>	<b>9.6%</b>
<i>Dont CDD Intérim</i>	<b>869</b>	<b>43.3%</b>	<b>185</b>	<b>27.6%</b>
<i>Dont CIE</i>	<b>33</b>	<b>1.6%</b>	<b>30</b>	<b>4.5%</b>

## Typologie des jeunes entrés sur une « Mesure EMPLOI »

- Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%
<i>Femmes</i>	<b>306</b>	<b>45.7%</b>
<i>Hommes</i>	<b>364</b>	<b>54.3%</b>

} **Total 670**

- Niveau

	<i>V et +</i>	<i>Infra V</i>
Nombre de Jeunes	426	244
%	<b>63.6%</b>	<b>36.4%</b>



- **Âge**

	<b>Nombre de jeunes</b>	<b>%</b>
16 / 17 ans	7	<b>1%</b>
18 / 21 ans	338	<b>50.4%</b>
22 / 25 ans	301	<b>44.9%</b>
+ de 26 ans	24	<b>3.6%</b>

**COMMENTAIRE :**

- ☞ En 2022, nous constatons une baisse du nombre de jeunes accédant à une situation d'emploi (- 18.5%, de 822 à 670).
- ☞ Le nombre de situations d'emploi est également en diminution par rapport à 2021, de 2383 situations en 2021 à 2006 en 2022 soit une baisse de 47.6%.
- ☞ A noter, la part des jeunes de niveau infra V accédant à l'emploi est de 36.4% contre 39.1% en 2021.
- ☞ A noter les jeunes « QPV » représentent 11.3% des entrées en mesure Emploi contre 8% en 2021. La part des jeunes TH accédant à une mesure Emploi est de 3.1% contre 2.8% en 2021.
- ☞ Les situations Emploi concernent tous les types de contrat de travail, hormis les contrats en alternance.

# M ENTRÉES DANS UNE MESURE FORMATION

## Entrées dans une « Mesure FORMATION »

En 2022, nous comptabilisons 164 jeunes ayant généré 190 situations Formation, ci-dessous le détail :

Type Situation	Nbre de situations	%	Nbre de jeunes	%
<i>Conseil Régional</i>	<b>92</b>	<b>48.4%</b>	<b>84</b>	<b>51.2%</b>
<i>Pôle Emploi</i>	33	17.4%	32	19.5%
<i>Ecole de la 2<sup>nde</sup> chance</i>	8	4.2%	8	4.9%
<i>Formations autres</i>	30	31.6%	43	26.2%

## Typologie des jeunes entrés sur une « Mesure Formation »

- Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%
<i>Femmes</i>	<b>78</b>	<b>47.6%</b>
<i>Hommes</i>	<b>86</b>	<b>52.4%</b>

} **Total 164**

- Niveau

	<i>V et +</i>	<i>Infra V</i>
Nombre de Jeunes	91	73
%	<b>55.5%</b>	<b>44.5%</b>

- **Âge**

	<b>Nombre de jeunes</b>	<b>%</b>
16 / 17 ans	15	<b>9.1%</b>
18 / 21 ans	75	<b>45.7%</b>
22 / 25 ans	71	<b>43.3%</b>
+ de 26 ans	3	<b>1.8%</b>

**COMMENTAIRE :**

- ☞ **14.6% des jeunes en demande d'insertion ont intégré une formation en 2019** contre 19.4% en 2021.
- ☞ Les 92 jeunes ayant intégré en 2022 une action de formation du Conseil Régional représentent 8.2% du total des jeunes du Gard accédant à une action de formation Région (1125) contre 11.5% en 2021.
- ☞ Nous constatons une **baisse des entrées en formation par rapport à 2021, -32.2% de jeunes en formation et – 31.9% de situations formation**. Cette baisse se répercute également sur les formations du Conseil Régional tant au niveau des jeunes que des situations qui diminuent respectivement de 47.2% et 50.3%.
- ☞ A noter, en 2022, nous comptabilisons 155 prescriptions vers des formations du Conseil régional pour 100 situations de formation soit un taux d'accès à la formation d'environ 64.5% contre 63% en 2021 et 39% en 2020.

# M ENTRÉES DANS UNE MESURE ALTERNANCE

## Entrées dans une « Mesure Contrat en Alternance »

Type Situation	Nbr de situations	%	Nbre de jeunes	%
Contrat d'apprentissage	109	94.8%	103	94.5%
Contrat de professionnalisation	6	5.2%	6	5.5%
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>100</b>	<b>109</b>	<b>100</b>

## Typologie des jeunes entrés sur un « Contrat en Alternance »

- Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%
Femmes	51	46.8%
Hommes	58	53.2%

} Total **109**

- Niveau

	V et +	Infra V
Nombre de Jeunes	57	52
%	52.3%	47.7%

- **Âge**

	<b>Nombre de jeunes</b>	<b>%</b>
16 / 17 ans	16	<b>14.7%</b>
18 / 21 ans	60	<b>55%</b>
22 / 25 ans	32	<b>29.4%</b>
+ de 25 ans	1	<b>0.9%</b>

**COMMENTAIRE :**

- ☞ Dans la continuité de 2021 le nombre des signatures de contrat en alternance est stable.
- ☞ La part des jeunes de niveau infra V accédant à la « Mesure Contrat en Alternance » est de 47.7% contre 45.8% en 2021.
- ☞ Les jeunes « QPV » représentent 8.3% des signatures de contrat en alternance contre 3.4% en 2021.

# P ACEA

## Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

### **Objectif :**

- Le **PACEA** constitue le nouveau cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes.
- Le **PACEA** est un droit à un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, ajustable et graduable en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune.
- Le **PACEA** crée un droit ouvert à la Garantie Jeunes pour tous les jeunes NEET en situation de précarité qui respectent les engagements formalisés dans le cadre de leur parcours contractualisé. Elle devient une modalité intensive de PACEA, basée sur « l'emploi d'abord ».

### **Public cible :**

- Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, en difficulté, confrontés à un risque d'exclusion professionnelle et prêts à s'engager dans un accompagnement, notamment les jeunes adressés aux Missions Locales par Pôle Emploi dans le cadre du suivi délégué.
- La Garantie Jeunes est réservée aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, NEET, sans soutien familial, dont les ressources sont inférieures à 470.95€ et prêts à s'engager dans un accompagnement intensif.

## **PACEA : Diagnostic et Contractualisation**

### **Diagnostic préalable :**

- Un diagnostic approfondi est systématiquement mis en place avant toute entrée en PACEA ou toute orientation vers un partenaire.
- Il permet d'identifier la situation, les demandes, les besoins, ou les attentes des jeunes ainsi que les compétences acquises.
- Cette période peut être composée de plusieurs entretiens entre le jeune et le conseiller mais également de situations professionnelles, d'ateliers ou toute autre action nécessaire à la construction du parcours.

### **Contractualisation du PACEA :**

**L'engagement des jeunes dans ce parcours contractualisé se matérialise par un contrat d'engagements réciproques qui se compose :**

- D'un Cerfa unique pour l'entrée en PACEA, dont la Garantie Jeunes.
- D'une 1<sup>ère</sup> annexe détaillant les engagements de chaque partie du contrat.
- D'une 2<sup>ème</sup> annexe avec le plan d'actions précisant la (ou les) phase(s) du PACEA, les objectifs et leur durée.

## **Le PACEA : Contenu du parcours**

➤ **Le PACEA** est constitué de **phases d'accompagnement** successives qui peuvent varier dans leur durée et leur intensité. Il existe **4 phases** :

- 1) Définir et formaliser son projet personnel et professionnel**
- 2) Mettre en œuvre son projet personnel et professionnel**
- 3) Accéder à l'autonomie et sécuriser son projet**
- 4) La Garantie Jeunes**

- Les phases peuvent s'enchaîner pour **une durée maximale de 24 mois consécutifs**.
- Chaque phase fait l'objet **d'objectifs** définis avec le jeune, assortis d'un **plan d'actions** pour les atteindre et d'une mobilisation de **l'offre de service de la Mission Locale**, notamment ceux de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, **l'offre de service des partenaires** et les **outils spécifiques locaux et régionaux**.
- Il est possible de fixer un ou plusieurs objectifs par phase.
- Un objectif peut être repris plusieurs fois dans les phases d'accompagnement.

### **Typologie nationale des objectifs :**

- Intégrer des activités sportives ou culturelles dans mon parcours.
- Engager des démarches liées à ma santé.
- Engager des démarches liées à ma couverture sociale.
- Développer ma mobilité.
- Engager des démarches liées au logement ou à l'hébergement.
- Créer mon activité.
- Choisir mon secteur professionnel.
- Elaborer mon plan de formation ou d'accès à la qualification.
- Mettre à jour ma situation administrative, sociale et fiscale.
- Connaître mon bassin d'emploi.
- Engager ma recherche d'emploi.
- Gérer mon budget.
- Faire connaître et valoriser mes connaissances et compétences.
- Intégrer des actions civiques et citoyennes dans mon parcours.
- Engager ma recherche de contrat en alternance.
- Engager des démarches de retour en formation initiale.
- Engager des démarches d'accès aux droits.

- Chaque phase fait l'objet d'un **temps d'évaluation** à son terme. Cet entretien de bilan mené par le conseiller avec le jeune permet de faire le point avec les jeunes sur l'ensemble des actions et des propositions qui ont jalonné la phase, sur l'atteinte ou non des objectifs fixés et sur la poursuite éventuelle de l'accompagnement par l'ouverture d'une nouvelle phase.
- La durée de chaque phase est définie par le conseiller avec le jeune.
- Le PACEA n'est pas renouvelable, cependant un jeune pourra faire plusieurs PACEA, à condition de refaire un diagnostic approfondi avec son conseiller qui déterminera la pertinence d'entrer à nouveau dans un PACEA.

## **Le PACEA : l'allocation**

- Une allocation peut être versée en fonction de la situation et des besoins du jeune dans la limite de l'enveloppe financière disponible. Elle n'est ni un revenu de subsistance ni un droit pour le jeune mais elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche du jeune dans son parcours.
- Elle est versée, par l'ASP, pendant les périodes durant lesquelles le jeune ne perçoit ni une rémunération, ni une autre allocation. Elle n'est pas cumulable avec la Garantie Jeunes.
- Le montant mensuel de l'allocation ne peut excéder le montant mensuel du RSA (à ce jour 528.00€). L'allocation est plafonnée à 6 fois ce montant par an et par jeune (soit 1584.00€/an = 528.00 \*3).
- Quand le jeune est en phase « Garantie Jeunes » :
  - Le montant maximum de l'allocation perçue chaque mois par le jeune correspond au montant forfaitaire du revenu de solidarité active, hors forfait logement, soit 528.00€ au 1er juillet 2022.
  - Chaque mois, le jeune déclare à son conseiller ses ressources d'activité perçues au cours du mois précédent. Jusqu'à 300€ nets mensuels, ces revenus sont cumulables en totalité avec l'allocation Garantie Jeunes.
  - Au-delà, l'allocation est dégressive et s'annule lorsque les ressources du jeune atteignent 80 % du SMIC brut, soit un niveau équivalent à celui du SMIC net.



## Entrées PACEA 2022

### Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%	} Total <b>337</b>
Femmes	170	50.9 %	
Hommes	164	49.1 %	

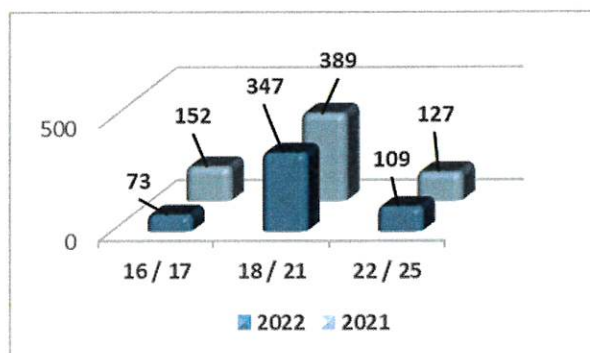
### Niveau

	Niveau V et +	Niveau infra V
Nombre de Jeunes	186	151
%	54.8%	45.2%

### Âge

	Nombre de jeunes	%
16 / 17 ans	73	21.9%
18 / 21 ans	179	52.7%
22 / 25 ans	86	25.7%

	2022	2021
16/17	73	152
18/21	179	405
22/25	86	195



#### COMMENTAIRE :

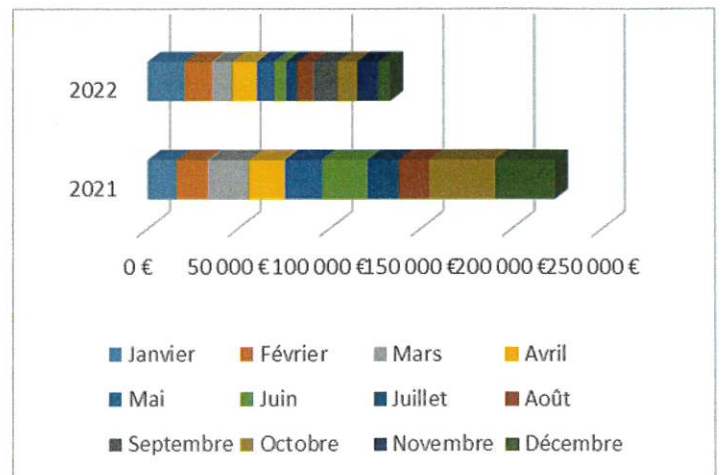
- ☞ Forte baisse des entrées en PACEA par rapport à 2021. A noter, à la différence de la Garantie Jeunes qui était une phase intensive d'accompagnement dans le cadre du PAEA, le CEJ (Contrat d'Engagement jeune) n'est pas compatible avec le PACEA ce qui explique la chute des entrées en PACEA en 2022.
- ☞ La part des jeunes QPV en PACEA est de 8.4% contre 8% en 2021.

## Allocation PACEA

Pour rappel : Enveloppe 2021 : 324 178€

**Montant de l'enveloppe 2022 : 145 397€**

	2021	2022	
Mois	Montant (€)	Montant (€)	%
Janvier	16 353 €	20 795.5 €	16%
Février	17 404 €	15 295.5 €	11%
Mars	22 643 €	11 132 €	8%
Avril	19 318 €	13 342 €	10%
Mai	20 627 €	9 790 €	7%
Juin	24 500 €	6 115 €	5%
Juillet	17 216 €	5 950 €	4%
Août	16 696 €	8 900 €	7%
Septembre	38 400.50 €	13 215 €	10%
Octobre	35 659 €	10 650 €	8%
Novembre	27 757.50 €	11 795 €	9%
Décembre	33 481 €	6 350 €	5%
<b>Total</b>	<b>290 055 €</b>	<b>133 300 €</b>	<b>100%</b>



### COMMENTAIRE :

- ☞ Entre 2022 et 2021, l'enveloppe annuelle PACEA a baissé de 55.15%
- ☞ Au 31 décembre 2022, 92% de l'enveloppe a été consommée.

# PPAE (Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi)

**Le Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) a pour objet de permettre le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi dont le suivi est délégué par Pôle Emploi aux conseillers de la Mission Locale.** Ce dispositif permet d'élaborer lors du premier entretien entre Pôle Emploi et le demandeur d'emploi les caractéristiques du ou des emplois recherchés, la zone géographique privilégiée et le niveau de salaire attendu.

Pour cela il est tenu compte du niveau de formation, des qualifications, des connaissances et des compétences acquises au cours d'expériences professionnelles, de la situation personnelle et familiale et de la situation du marché du travail local.

Une convention de partenariat entre Pôle Emploi et les Missions Locales a été signée, en raison de la complémentarité de leurs offres de services et de la reconnaissance mutuelle de leurs missions.

La Mission Locale est chargée de recevoir, suivre et mettre en œuvre un programme d'action personnalisé pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans qui lui sont confiés par Pôle Emploi.

L'objectif est de permettre aux jeunes demandeurs d'emploi d'accéder à une insertion professionnelle et sociale durable en leur faisant des propositions adaptées en fonction des problématiques rencontrées.

Suite à l'orientation des demandeurs d'emploi par Pôle Emploi vers la Mission Locale, chaque jeune est reçu par un conseiller lors d'un premier entretien durant lequel sont définis les actions, les prestations et le type d'accompagnement nécessaire à son retour vers l'emploi.

L'accompagnement repose sur une démarche pédagogique visant la mobilisation du jeune sur la définition d'un parcours adapté jusqu'à l'insertion professionnelle.

## Entrées

	<i>Objectif</i>	<i>Réalisation</i>
<i>Nbre de demandeurs d'emploi 16/25 ans</i>	<i>Entre 335 et 400 jeunes DE</i>	<i>190</i>

## Sexe

Sexe	Nombre de Jeunes	%
Femmes	101	53.2%
Hommes	89	46.8%

} **Total 190**

## Niveau

	V et +	Infra V
Nombre de Jeunes	114	76
%	60%	40%

## Âge

	Nombre de jeunes	%
16 / 17 ans	19	10%
18 / 21 ans	117	61.6%
22 / 25 ans	54	28.4%

### COMMENTAIRE :

- ☞ Forte baisse du nombre de jeunes en suivi délégué : - 25.5 % (de 255 à 190).
- ☞ 41% des jeunes orientés par Pôle Emploi ont été reçus dans le cadre d'un premier accueil soit 16% du total des 1ers accueils de la structure.
- ☞ 100% des jeunes en Suivi délégué ont basculé en accompagnement PACEA.
- ☞ 371 jeunes sont sortis du Suivi délégué en 2022 dont 38% pour reprise d'emploi et 31 % pour radiation. En 2021, le taux de sortie pour reprise d'emploi était de 35%
- ☞ La part des jeunes QPV en PPAE est de 6.8% (13 jeunes) contre 5.9% en 2021.

# Contrat Engagement Jeunes

Le Contrat d'Engagement Jeune **s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre d'eux de trouver une solution** : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

**Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.**

## Qu'est-ce que le Contrat d'Engagement Jeune ?

- Un diagnostic initial approfondi **permettant de mieux comprendre la situation du jeune, ses motivations et compétences, ses difficultés d'accès à l'emploi durable et ses souhaits en matière d'emploi**
- Un parcours intensif et personnalisé **pouvant durer jusqu'à 12 mois (prolongeable jusqu'à 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi), avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine tout au long du parcours, comprenant des actions individuelles, collectives et en autonomie encadrée**
- La possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et des Missions Locales **ainsi que d'actions structurantes durant le parcours : par exemple formation, dispositif d'accompagnement intensif (EPIDE, École de la 2e Chance...), volontariat en service civique ou période de mise en situation en milieu professionnel**
- Un suivi par un conseiller référent dédié, **jalonné de points réguliers**
- Le versement d'une allocation **pouvant aller jusqu'à 528 € par mois en fonction de l'âge du bénéficiaire, de ses ressources ou celles de son foyer (situation fiscale) et à la condition du respect des engagements de son contrat**
- La mise à disposition d'une application numérique **pour faciliter la relation entre le jeune et son conseiller**

## À qui s'adresse le Contrat d'Engagement Jeune ?

- **Les jeunes de 16 à 25 ans révolus** qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable
- Pour les jeunes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, la limite d'âge est portée à 29 ans révolus

Le Contrat d'Engagement Jeune est proposé à la suite d'un diagnostic établi par le conseiller de la Mission Locale ou de Pôle emploi aux jeunes qui souhaitent s'engager activement dans un accompagnement intensif vers l'emploi.

## Qu'est-il proposé aux jeunes qui entrent en Contrat d'Engagement Jeune ?

Les jeunes bénéficient **au minimum de 15 à 20 heures par semaine d'activités individuelles, collectives** et en autonomie encadrée reposant sur l'offre de service de Pôle emploi et des Missions Locales.

Il peut notamment s'agir d'activités recouvrant les domaines ci-dessous :

- **Construction du projet professionnel** : immersions professionnelles en entreprise, stage...
- **Développement des compétences** : construction d'un parcours de formation, remise à niveau, travail sur les savoir-être ou expériences professionnelles
- **Préparation d'une candidature** : notamment préparation de CV et lettre de motivation,
- **Recherche de solutions d'emploi** : par exemple préparation d'une réponse à une offre d'emploi ou à un entretien d'embauche
- **Création d'entreprise** : sensibilisation à la création d'entreprise, préparation d'un projet, accompagnement dans les démarches administratives
- **Création d'entreprise** : sensibilisation à la création d'entreprise, préparation d'un projet, accompagnement dans les démarches administratives
- **Levée des freins périphériques** : activités visant par exemple à répondre à un besoin en matière de santé, mobilité, logement, gestion du budget, etc.

Ils bénéficient également, selon leurs besoins, d'actions structurantes, telles que :

- **Une formation ou un dispositif préparatoire** (formation pré-qualifiante ou qualifiante, certifiante, diplômante, prépa apprentissage, etc.)
- **Un accompagnement intensif spécifique externe** (par exemple au sein de l'EPIDE, d'une École de la 2e Chance, en intégrant le service militaire adapté ou encore le service militaire volontaire)
- **Une mission d'utilité sociale** : par exemple le service civique ou la phase d'engagement du service national universel

En outre, les jeunes bénéficient de points d'étapes réguliers avec leur conseiller référent, incluant des entretiens hebdomadaires et des points d'étapes mensuels.

## Qui peut bénéficier de l'allocation financière du Contrat d'Engagement Jeune et quel est son montant ?

L'allocation est destinée aux jeunes dont les ressources sont faibles, qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins. Pouvant s'élever à 528 € par mois, l'allocation est conditionnée à l'assiduité et à l'engagement du jeune dans son parcours.

L'allocation est **calculée en fonction de l'âge du jeune, de ses ressources ou de celles de son foyer** :

- **528 €** lorsque le jeune majeur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu
- **316,80 €** lorsque le jeune majeur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal imposable à la première tranche de l'impôt sur le revenu
- **pour un jeune mineur : 211,20 €**, lorsque le jeune mineur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu ou lorsqu'il constitue ou est rattaché à un foyer imposable à la première tranche.

**À noter** : le décret prévoit de revaloriser l'allocation versée aux jeunes en Contrat d'Engagement Jeune le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et en fonction de l'inflation.

Si ces conditions de ressources ne sont pas ou plus satisfaites, le jeune est ou reste accompagné en Contrat d'Engagement Jeune mais n'est pas/plus éligible à l'allocation.

L'allocation est notamment intégralement cumulable avec les ressources d'activité du jeune tant que celles-ci ne dépassent pas un montant mensuel net de 300 €. Au-delà, le montant de l'allocation est dégressif.

Le montant maximal de l'allocation est harmonisé avec les ressources versées dans le cadre d'autres solutions que le jeune reçoive des revenus tirés des stages de formation professionnelle ou de parcours dispensés par des Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance, ou par des centres EPIDE, il peut ainsi toucher jusqu'à 528 € par mois tout au long de son parcours. Ces revenus ne peuvent néanmoins se cumuler avec l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune et dépasser 528 € par mois.

L'allocation n'est **pas cumulable avec le RSA et la prime d'activité**, sauf exceptions.

S'il ne respecte pas ses engagements, le jeune s'expose à une réduction du montant de son allocation voire à sa suppression. La décision est prise par le représentant légal de la Mission Locale ou de Pôle emploi, sur proposition du conseiller, après avoir permis au jeune de présenter ses observations.

## Comment se formalise le Contrat d'Engagement Jeune ?

La décision d'admission d'un jeune se matérialise par la **signature du Contrat d'Engagement Jeune** qui constitue une décision administrative prise au nom de l'État, tout comme le refus d'admission.

Un plan d'actions est élaboré **en fonction des besoins du jeune** qui précise les objectifs et la durée de l'accompagnement, qui ne peut excéder une durée de douze mois.

Ce plan d'actions formalise la feuille de route du jeune et de l'opérateur qui assurera le suivi du contrat. C'est un outil évolutif, qui peut être modifié au cours de la durée de l'accompagnement dès que le conseiller l'estime pertinent en lien avec le jeune concerné.

Pour répondre au **caractère intensif de l'accompagnement** dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune, ce plan d'actions doit prévoir entre quinze à vingt heures d'activités minimum par semaine.

**À noter** : le cas échéant, le contrat initial peut, à titre exceptionnel et au regard des besoins du jeune, être prolongé, à plusieurs reprises si nécessaire, jusqu'à une durée maximale de dix-huit mois au total. Dans ce cas, le bénéfice de l'allocation financière est également reconduit, dans le respect des conditions d'attribution. La motivation de ces prolongations doit apparaître dans le bilan réalisé par le conseiller à l'issue de la première période d'accompagnement.

En outre, le jeune bénéficie de **points d'étapes réguliers avec son conseiller référent**, incluant des entretiens hebdomadaires et des points d'étapes mensuels.

## **Le Contrat d'Engagement Jeune peut-il être rompu ?**

En cas d'absence répétée à une action programmée ou si un jeune n'a pas accompli les actions qu'il devait accomplir dans le cadre des temps en autonomie, il peut être sanctionné.

L'article R. 5131-18 dispose qu'au troisième manquement constaté sans motif légitime, le Contrat d'Engagement Jeune est rompu. De même, une fausse déclaration dans le but de percevoir l'allocation entraîne automatiquement la rupture du contrat. Ces décisions prennent effet le premier jour du mois suivant leur notification.



## Entrées 2022 :

### Quel a été le nombre de personnes bénéficiaires :

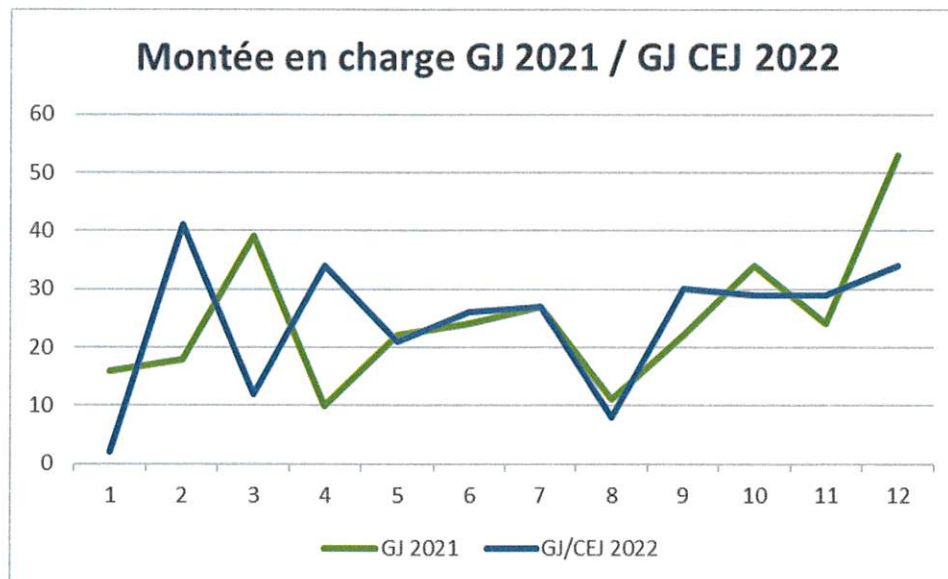
Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, 293 jeunes ont bénéficié d'une entrée et d'un accompagnement dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Jeune.

Dans le détail : 43 entrées Garantie Jeunes (de janvier à février 2022) et 250 entrées Contrat d'Engagement Jeunes du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 décembre 2022.

**Pour rappel, l'objectif quantitatif d'entrées 2022 était de 330 jeunes soit un taux de réalisation de 88%.**

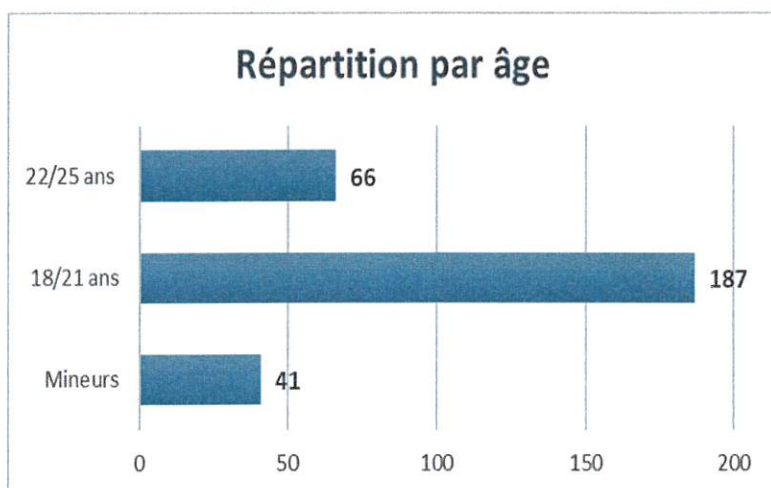
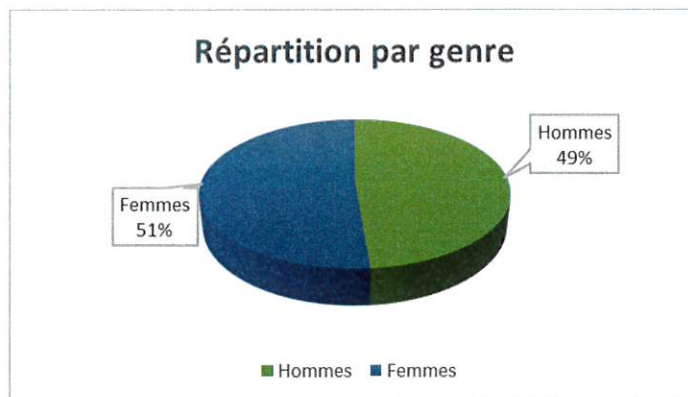
### Ci-dessous la montée en charge mensuelle :

Mois	Janv	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Abandon	Total	Obj	%
GJ 2021	16	18	39	10	22	24	27	11	22	34	24	53	300	-1	299	350	85,43%
Cumul 2021	16	34	73	83	105	129	156	167	189	223	247	300					
GJ/CEJ 2022	2	41	12	34	21	26	27	8	30	29	29	34	293	-2	291	330	88,18%
Cumul 2022	2	43	55	89	110	136	163	171	201	230	259	293					
Evolution 2021 / 2022	-87,50%	26,47%	-24,66%	7,23%	4,76%	5,43%	4,49%	2,40%	6,35%	3,14%	4,86%	-2,33%					



## Analyse qualitative des entrées :

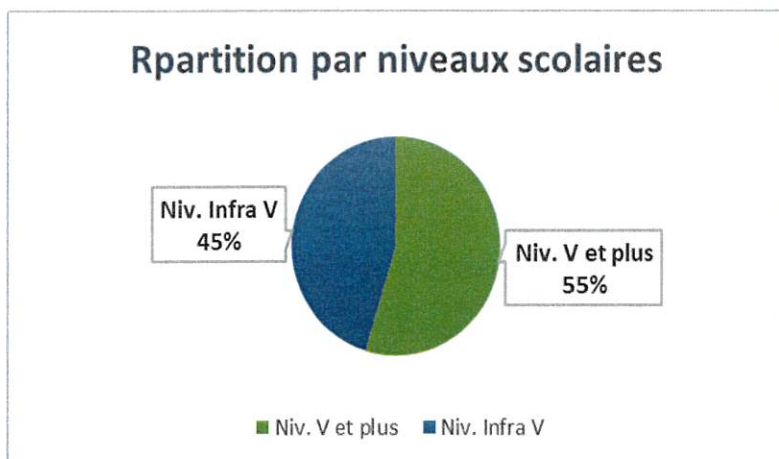
La part des jeunes hommes en CEJ est de 48.6% (143) contre 51.4% de femmes (151).



La tranche d'âge la plus représentée est la tranche 18/21 ans, elle représente 66.3% des jeunes ayant intégré le CEJ en 2022. A noter, les jeunes mineurs représentent 13.9% des entrées sur le dispositif, en légère baisse par rapport à 2021 où les mineurs représentaient 17.7% des entrées.

La part du public QPV est de 15.3% (45 jeunes) : stable par rapport à 2021 (15%).

La part des jeunes TH est de 5.1% (15 jeunes) contre 4% en 2021.



**45.2% des jeunes ont un niveau infra V contre 51.7% en 2021.** Les jeunes titulaires d'un niveau IV représentent 38.4% des entrées 2022, les jeunes de niveau III et plus, 7.8%.

**Dans leur grande majorité (86%), les jeunes sont hébergés par leurs parents ou familles au moment de leur entrée en CEJ.**

A noter, près de 7.8% des jeunes possèdent un logement autonome au moment de leur entrée dans le dispositif (contre 7.4% en 2021).

**Concernant la mobilité, nous constatons que 57% des jeunes n'ont pas de permis de conduire** (dont 22% pour lesquels le permis est en cours au moment de l'entrée en CEJ). Sur les 122 jeunes titulaires du permis B, 75% (soit 91 jeunes) possèdent un véhicule.

De façon globale, 61% des jeunes entrés en CEJ en 2022 n'ont pas de moyen de locomotion autonome.

Répartition par Communes	CEJ 2022	%
Aigues-Mortes	28	9,52%
Aigues-Vives	9	3,06%
Aimargues	18	6,12%
Aspères	0	0,00%
Aubais	2	0,68%
Aubord	6	2,04%
Aujargues	2	0,68%
Beauvoisin	11	3,74%
Boissières	0	0,00%
Calvisson	9	3,06%
Cannes-et-Clairan	2	0,68%
Codognan	6	2,04%
Combas	0	0,00%
Congénies	1	0,34%
Crespian	0	0,00%
Fontanès	1	0,34%
Gallargues le Montueux	11	3,74%
Junas	0	0,00%
Le Cailar	9	3,06%
Le Grau du Roi	20	6,80%
Lecques	1	0,34%
Montmirat	1	0,34%
Montpezat	1	0,34%
Mus	1	0,34%
Nages et Solorgues	1	0,34%
Parignargues	0	0,00%
Saint-Clément	0	0,00%
Saint Laurent d'Aigouze	10	3,40%
Salinelles	0	0,00%
Sommières	17	5,78%
Souviagnargues	0	0,00%
Uchaud	18	6,12%
Vauvert	89	30,27%
dont QPV	45	50,56%
Vergeze	14	4,76%
Vestric et candiac	5	1,70%
Villevieille	1	0,34%
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>100,00%</b>

**Les jeunes résidant en QPV représentent 50.53% des jeunes Vauverdois et 15% des 294 jeunes ayant intégré le CEJ en 2022.**

Répartition par Com Com	CEJ 2022	%
CCTC	58	19,73%
CCPC	133	45,24%
CCRVV	67	22,79%
CCPS	36	12,24%
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>100,00%</b>

Le déploiement du dispositif CEJ sur nos antennes d'Aigues-Mortes, de Sommières et de Gallargues a logiquement engendré une augmentation des orientations des jeunes accompagnés sur notre antenne d'Aigues-Mortes (de 49 jeunes en 2021 à 58 en 2022), légère baisse pour les jeunes résidant la Communauté de Communes du "Pays de Sommières" (de 45 en 2021 à 36 en 2022). Près de 68% des orientations concerne des jeunes résidant la CC Petite Camargue et Rhône-Vistre-Vidourle.

## Sorties 2022\* :

\* jeunes entrés entre le 01/01/2021 et le 28/02/2022

Au 31 décembre 2022, nous comptabilisons 303 jeunes sortis du dispositif Garantie Jeunes avec la répartition suivante :

### **87 sorties anticipées du dispositif représentant 29% du total des sorties 2022.**

Sur ces 87 sorties anticipées, nous comptabilisons :

- **13 sorties pour abandon soit 15% des sorties anticipées** et 4.3% du total des sorties
- **7 sorties pour Déménagement soit 8% des sorties anticipées** et 2.3% du total des sorties.
- **38 sorties pour non-respect des engagements soit 43.7% des sorties** anticipées et 12,5% du total des sorties.
- **29 sorties pour réorientation autres dispositifs (RSA, ER2C, Chantier éducatif) soit 33% des sorties anticipées** et 9.5% du total des sorties.

Par conséquent, 217 jeunes sur les 303 sortis du dispositif sont allés au bout de leur accompagnement Garantie Jeunes (minimum 12 mois) soit 71% des jeunes.

Sur ces 217 jeunes :

**85 jeunes (39%) sortent du dispositif sans justifier d'une situation d'emploi ou d'alternance à l'issue de leur accompagnement.**

Les 132 sorties emploi se répartissent de la façon suivante :

- **25 jeunes en alternance soit 19% des sorties emploi.**
- **49 jeunes en CDD de moins de 6 mois soit 37% des sorties emploi.**
- **23 jeunes en CDD > à 6 mois soit 17.5% des sortis emploi.**
- **35 jeunes en CDI soit 26.5% des sorties emploi.**

**Au final, notre indicateur CPO n° 6 présente un ratio de 60.83% contre 47% en 2021** soit 132 jeunes sortis en emploi ou alternance pour 217 jeunes ayant été au terme de leur accompagnement Garantie Jeunes.

**Ce ratio est de 43.70% au niveau départemental, 43.46% au niveau régional et 42.03% pour le national.**

# OBLIGATION de FORMATION

## Jeunes mineurs et obligation de formation

Au niveau national, l'interconnexion des systèmes d'information de l'Education Nationale et d'IMILO (système d'information mission locale) s'est mise en place pour faciliter et accélérer **le repérage des décrocheurs**.

Au cours du dernier trimestre 2020, la Mission Locale de Petite Camargue s'est organisée en interne pour mettre en œuvre, de façon opérationnelle, cette nouvelle action et organiser des actions de « rattachage » adaptées à un public particulièrement volatile.

C'est notre Chargée de projet également référente formation qui pilote le dispositif : elle contrôle le respect de l'obligation de formation et la mise en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.

Elle a pour mission de développer le partenariat avec tous les acteurs du territoire : établissements scolaires, Centres d'Information et d'Orientation, Pôle Emploi, associations, services jeunesse du territoire, École de la 2ème Chance, etc. La mission locale participe aux PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) de son territoire. Dans ces instances, co-animées par la Région, le CIO et les ML, il s'agit d'identifier les jeunes décrocheurs et leur proposer un parcours d'accompagnement par une des structures membres de la PSAD.

La Mission Locale, en collaboration avec le CIO (Centre d'Information et d'Orientation), travaille sur la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. Après analyse des listes reçues par le biais de l'Education Nationale : la Mission Locale contacte les jeunes et leur propose un entretien. S'en suit des échanges réguliers entre le CIO et la mission locale pour un regard croisé sur certaines situations de jeunes.

La chargée de projet veille également à former les conseillers de la mission locale au travers du PRF (Programme Régional de Formation de l'Association Régionale des Missions Locales) pour une meilleure prise en charge des mineurs en vue de construire un parcours grâce à un éventail de solutions. Six conseillers généralistes ont ainsi bénéficié de la formation « Mise en œuvre de l'Obligation de Formation » en 2021.

Dans le cadre de cette action, le rôle du conseiller est de construire un parcours pouvant combiner plusieurs solutions avec le jeune et son représentant légal :

- les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire,
- la formation initiale et continue,
- l'offre de services du Service Public de l'Emploi et de ses partenaires,
- l'engagement et le volontariat.

Le but est de permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi et/ou à un diplôme ou une certification.

La chargée de projet coordonne des actions collectives. **Ainsi en 2022, 13 jeunes dont 6 mineurs ont participé à une semaine d'expérimentation au sein de l'École Être de Vauvert.**

## En 2022

- o **139** mineurs accueillis à la Mission Locale
- o **100 %** des jeunes informés de l'obligation de formation
- o **188** mineurs accompagnés au 31 décembre 2021, dont :
  - ↵ **78 femmes** (41.5%) et **110 hommes** (58.5%)
  - ↵ 68 jeunes de 16 ans (36.2%) et 120 jeunes de 17 ans (63.8%)
  - ↵ **94.7% des mineurs de niveau infra V.**
  - ↵ 49% des mineurs sont en accompagnement renforcé dont 37% en PACEA
  - ↵ 10% sont en cours de diagnostic approfondi

### ZOOM : Ecole ÊTRE

#### Qu'est-ce qu'une école ETRE ?

Chaque année, en France 100 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. En parallèle, dans les 30 prochaines années presque 1 million d'emplois vont être créés dans la transition écologique. Un double défi pour les écoles ETRE !

La solution : proposer des formations gratuites pour les jeunes de 16 à 25 ans, pratiques et manuelles autour des métiers verts et verdissants, pendant 1 semaine à un an.

**En pleine Camargue, ETRE Vauvert propose des formations autour de la mobilité douce et de l'éco-tourisme. Reliant les lieux de formation et les entreprises du territoire à vélo. L'école est portée par l'association Peuples et Culture de Nîmes.**

La loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » crée un prolongement de l'instruction obligatoire des jeunes mineurs et ce jusqu'à leur majorité.

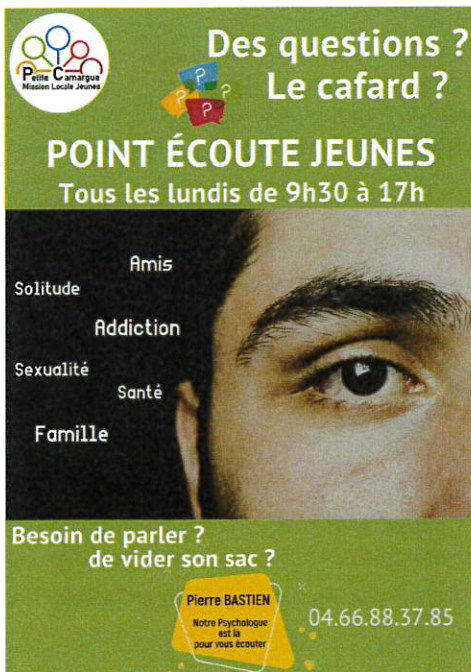
Le décret paru le 5 août 2020 fixe les conditions d'une obligation de formation pour tout jeune mineur sorti du système scolaire avant ses 18 ans.


L'instruction ministérielle du 29 octobre 2020 a détaillé sa mise en œuvre. **Les missions locales se sont vu confier le contrôle du respect de l'obligation de formation par le jeune.**

# Santé Handicap

## Les permanences Psychologique : Espace Ecoute Jeunes

En 2022, Pierre BASTIEN, Psychologue mis à disposition par la Mission Locale de Nîmes Métropole, est intervenu sur notre antenne de Vauvert tous les lundis afin de recevoir les jeunes en entretien individuel.



 Des questions ?  
Le cafard ?

**POINT ÉCOUTE JEUNES**  
Tous les lundis de 9h30 à 17h

Amis  
Solitude  
Addiction  
Sexualité  
Santé  
Famille

Besoin de parler ?  
de vider son sac ?

Pierre BASTIEN  
Notre Psychologue  
est là  
pour vous écouter

04.66.88.37.85

Sur l'année 2022, au total 58 jeunes ont été reçus et 159 entretiens individuels ont été réalisés soit une moyenne de 2.7 entretiens par jeunes.

Le taux de complétude des rendez-vous proposés est supérieur à 99% avec un taux de présence de 66.2%.

Sur le plan qualitatif, Pierre BASTIEN constate que certains jeunes n'ont besoin que d'un appui ponctuel mais beaucoup nécessitent un soutien important. Or, il est difficile de passer le relais à d'autres structures publiques (CMP, secteur médical...).

Aussi, la Mission Locale a su développer un partenariat avec le PAEJ30, la MDA et même le secteur libéral pour les évaluations psychométriques.

Les problématiques des jeunes sont essentiellement relationnelles. La crise du COVID a renforcé l'isolement, les addictions et les relations virtuelles. Le milieu familial et social est souvent peu stimulant voire soutenant.

Cette analyse fait écho aux remontées de terrain des conseillers qui constatent de plus en plus de jeunes cumulant des freins périphériques à l'emploi notamment sur le volet de la Santé.

En 2022, les services proposés sur la thématique Santé sont passés de 14.2% à 28.4%.

## La Référence Santé – Social – Handicap

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, Farid BELABES, conseiller en insertion sociale et professionnelle sur notre antenne de Vauvert est en charge de la référence Santé – Social – Handicap.

Ses missions principales sont :

- **Information conseil sur la santé, il délivre des informations générales**, en entretien individuel concernant **la santé au sens large** (l'hygiène de vie, les dépistages, les vigilances à avoir, la prévention, la maladie, les addictions etc...) ; **l'accès aux soins** (comment faire un bilan de santé, où rencontrer un psychologue, un médecin, un autre professionnel de santé, etc...) ; **le fonctionnement du système de santé et l'accès aux droits** (ce qu'est une mutuelle, la CPAM, la MSA, un compte AMELI, etc... et comment faire valoir ses droits).
- **Aide à la constitution d'un dossier administratif santé, il accompagne le jeune dans le montage d'un dossier** pour une demande liée à la santé (couverture sociale, bilan de santé, demande d'ACS, d'affiliation volontaire à une mutuelle, d'AME, de RQTH etc.).
- **Orientation vers partenaire santé, il oriente le jeune vers tout professionnel de santé pour l'accès aux droits ou l'accès aux soins.**
- **Intermédiation jeune partenaire santé, il échange avec un partenaire** pour une prise en charge, un suivi, **un accompagnement commun.**
- **Orientation vers MDPH, il aide à la constitution des dossiers, il effectue une demande RQTH, AAH, et autres mesure MDPH. Il participe aux commissions MDPH.**

### Quelques chiffres :

En 2020, les jeunes TH représentent 4.7% des jeunes accompagnés soit 71 jeunes sur 1523.

La tendance générale :

- Déficience moyenne importante, TSA (Trouble du spectre de l'Autisme) et autres, profils milieu protégé nécessitant ou ayant une orientation ESAT : 10/15 jeunes
- TDA(H) scolarité adapté et/ou RQTH : 20/25 jeune
- Trouble Psy : 15/20 jeunes

Un certain nombre de jeunes entrent dans 2 voire 3 de ces catégories (troubles associés).

### Les commissions MDPH :

En 2022 14 commissions MDPH ont eu lieu (en théorie une par mois mais doublée pour combler des retards de dossiers).

La Mission Locale y a présenté une quinzaine de dossiers,

Un dossier présenté c'est en moyenne 3 entretiens :

- entretien de présentation MDPH et remise du dossier
- point intermédiaire et aide instruction du dossier si nécessaire (orientation spécialistes, collecte des bilans etc...)
- un entretien de finalisation et d'envoi

## 3 – Lever les freins périphériques à l'emploi



Ce suivi semble pertinent et nécessaire. En effet il est constaté que les jeunes présentant un dossier en amont de leur accompagnement MLJ (instruit et présenté de manière autonome) voient l'ensemble de leurs demandes aboutir environ 1 fois sur 3 contre 3 fois sur 3 pour un dossier co-monté avec la MLJ.

### Réseau et partenaires

La référence santé c'est aussi un réseau, des rencontres et visites d'établissements spécialisés qu'il reste à développer, en 2022 :

- ESAT Pierre Laporte**, visite et propositions de stage pour jeune RQTH
- ESAT Osais**, visite et propositions de stage pour jeune RQTH
- CEMA Le Guillaumet** (passerelle insertion) visite et proposition de stage pour jeune RQTH
- SAMSAH** visite et point accompagnement pour jeune RQTH
- PCPE** (Pôle de Compétences et de prestations externalisées) visite et appui conseil accompagnement pour jeune RQTH
- CRIP** visite partenarial et échange régulier car prévision de déploiement du dispo sur le Gard
- CMP Vauvert** Dr Bolland psychiatre visite et appui conseil accompagnement pour jeune RQTH

### Les évaluations psychométriques

La Référence Santé c'est la possibilité/nécessité de passer des évaluations psychométriques quand l'adéquation projet pro/capacités cognitive questionne. La finalité étant le repérage et la reconnaissance des troubles par la MDPH : En 2022 c'est une quinzaine d'évaluations psychométriques proposées par Emanuel DERRIEN. Sur cette quinzaine, 8 ont fait l'objet d'une reconnaissance de la part de la MDPH, pour les autres des bilans complémentaires et spécialisés sont en cours.

# Service Entreprise

## Service Relations Entreprises

Après une année 2020 où la crise sanitaire a frappé de plein fouet les jeunes, premières victimes économiques de la pandémie, le plan de relance de l'été 2020 et la déclinaison de la mesure **#1jeune1solution** a néanmoins participé à amortir les effets de la crise sur l'emploi des jeunes grâce à la mise en place de différents dispositifs d'aide à l'embauche pour les employeurs qui recrutent des jeunes de moins de 26 ans.

La Mission Locale a maintenu cette dynamique en 2022 en restant présente auprès des entreprises du territoire pour les accompagner dans leurs recrutements, leurs besoins d'informations sur les différents contrats, les aides existantes et sur l'intégration de jeunes au sein de leurs établissements. Une communication forte a été menée à destination des employeurs pour les informer de l'ensemble des mesures d'aide à l'embauche.

Marie-Lucie NICOLAS, Chargée de Relation Entreprises à la Mission Locale est en charge des missions suivantes :

- **Créer un contact et un partenariat avec les entreprises ;**
- **Développer une connaissance des secteurs d'activités et des métiers présents sur le territoire ;**
- **Collecter les besoins des entreprises (entreprises privées, associations, collectivités) en terme de recrutement. Aider à la définition des besoins. Définir les modalités de partenariat et de mise en relation jeune/employeur dans le cadre du recrutement ;**
- **Diffuser et relayer l'information concernant les contrats aidés et diverses aides à l'emploi ;**
- **Faciliter le lien et l'intégration des jeunes en entreprises via des périodes de stage, d'emploi ou d'apprentissage ;**

Les résultats sont très satisfaisants :

- **166 jeunes accédant à une PMSPM**
- **109 jeunes en situation d'alternance**
- **670 jeunes en situation d'emploi**
- **2006 situations d'emploi dont :**
  - ✚ **10 PEC et 28 CIE.**
  - ✚ **144 situations de CDI**
  - ✚ **1855 situations de CDD**

Depuis la mise en œuvre, en 2019, de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec les services de l'Etat, deux indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité de relation entreprises avec l'objectif d'accroître le nombre de mises en relation avec les entreprises.

Indicateurs	Objectif 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Département	Région	National
Nbre de MER réalisés sur offres d'emploi interne / Nbre de MER prescrites sur offres d'emploi interne	<b>0%</b>	<b>94.44%</b>	50.55%	38.97%	34.40%	31.74%
Nbre de MER prescrites sur offres d'emploi interne		<b>144</b>	165	3 418	29 272	207 949
Nbre de MER réalisées sur offres d'emploi interne		<b>136</b>	106	1 332	10 068	35 443
Nbre d'offre d'emploi ayant eu au moins une MER réalisée / Nbre d'offres d'emploi collectées par la ML	<b>0%</b>	<b>97.08%</b>	68.28%	71.54%	58.39%	49.11%
Ratio décliné pour les offres d'emploi en contrat en alternance		<b>12.78%</b>	16.16%	20.28%	26.86%	15.64%
Nbre d'offres d'emploi collectées par la ML		<b>137</b>	145	1 792	16 007	108 798
Nbre d'offre d'emploi collectées par la ML ayant eu au moins une MER Réalisée		<b>133</b>	99	1 282	9 346	53 430

#### COMMENTAIRE :

- ☞ Une stabilité du nombre d'offres collectées par la ML par rapport à 2021 (- 5.5% - de 145 offres à 137).
- ☞ Une collecte d'offres plus en adéquation avec le profil des jeunes accompagnés caractérisé par un ratio en augmentation par rapport à 2021 (de 68.28% à 97.08%).

Ces bons résultats sur le volet entreprises sont le fruit d'une réflexion interne en particulier sur la notion de prospection. En effet, nous sommes passés d'une prospection « générale » en 2019 à une prospection beaucoup plus ciblée à partir de 2020 se basant notamment sur la promotion de profils.

Concrètement, les conseillers en insertion repèrent les jeunes « prêts à l'emploi » et les orientent vers notre chargée de relations entreprises. Dès lors, celle-ci reçoit le jeune et vérifie sa capacité d'employabilité (CV et lettre de motivation, posture et savoir-être professionnel...). Une fois ces éléments vérifiés, elle recueille les besoins du jeune et organise sa prospection en conséquence.



## **FANNY - 21 ANS**

### **AIMARGUES**

Fanny souhaite travailler avec les enfants mais n'est pas diplômée dans ce secteur d'activité.

Niveau d'étude : BEP Cuisine validé au Lycée Voltaire (Nîmes) en 2019

Poste : Animatrice en centre de loisirs

Contrat : Contrat PEC du 01/04/21 au 31/03/2022 puis du 01/04/2022 au 30/09/2022

*A ce jour : Fanny est toujours en poste au sein de la commune de Aimargues en qualité d'animatrice fonctionnaire stagiaire avant titularisation (stage du 01/11/2022 au 31/10/2023).*

Fanny est âgée de 18 ans lorsqu'elle s'inscrit pour la première fois à la Mission Locale Jeunes Petite Camargue le 09/11/2020. Elle est titulaire d'un Bac pro cuisine qu'elle a validé 5 mois plus tôt, ne dispose pas du permis B et est en reconversion professionnelle.

Lors de son premier accueil elle rencontre sa conseillère elle élabore sa stratégie de recherche d'emploi et de formation et l'inscrit dans le cadre d'un accompagnement renforcé afin de faciliter son accès à l'autonomie et à l'emploi. Elle à l'envie depuis adolescence de travailler auprès des enfants et souhaite valider une formation dans ce secteur d'activité et acquérir de l'expérience.

Un mois plus tard elle rencontre la chargée des relations entreprise qui l'intègre à son vivier de jeunes « employables » et prospecte les collectivités territoriales pour proposer son profil. Sa candidature sera retenue quelques jours plus tard auprès de la communauté des communes petite Camargue pour intervenir en qualité d'animatrice sur les temps méridiens au sein des cantines scolaires du territoire. Elle exercera cette fonction durant 4 mois.

De part cette expérience, Fanny confirme son souhait de travailler auprès des enfants, en revanche elle recherche un emploi lui offrant plus de visibilité quant à la durée de son contrat et augmenter son volume horaire de travail hebdomadaire (contrat de vacances scolaire à vacances scolaire en 9h/hebdo).

Lui est alors fait la proposition d'être positionnée sur une offre d'emploi en qualité d'animatrice émanant de la commune de Aimargues dans le cadre d'un contrat PEC. Fanny accepte la proposition, elle est mise en relation avec l'employeur.

Le 1<sup>er</sup> avril elle intègre le centre de loisirs de Aimargues qui l'accueille au sein de leur effectif en qualité d'animatrice dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 12 mois (renouvelable 1 fois). L'employeur s'engage alors à former la jeune femme et lui faire valider son « BAFA », la positionner sur des formations interne en lien avec l'éveil des enfants (musicothérapie, ateliers snoezelen, motricité etc.).

Au terme de cette année de contrat, Fanny sera renouvelée pour une période de 6 mois, ou l'employeur s'engagera alors à lui financer l'entièreté de son permis de conduire afin de favoriser son accès à l'autonomie.



## MORGAN – 21 ANS AIGUES-MORTES

Morgan est passionné de mécanique automobile depuis tout petit, non diplômé dans ce secteur d'activité, c'est au détour d'une conversion que son projet va basculer.

Niveau d'étude : Bepc non validé

Poste : Mécanicien automobile

Contrat : CUI CIE CDD  
du 04/10/2022 au 03/10/2023

***A ce jour : Morgan travaille toujours au sein du garage, il est positionné sur toutes les formations Peugeot pour parfaire ses compétences, il est formé en interne par le chef d'atelier et fait partie intégrante de l'entreprise. Il est envisagé un poste pérenne lors de la fin de son contrat CDD qui interviendra dans 4 mois.***

Morgan est âgé de 16 ans lorsqu'il s'inscrit pour la première fois à la mission locale (le 12/12/2018). Il vient de démissionner d'une alternance en CAP Plomberie dans laquelle il est resté 3 mois car cette situation ne correspond pas à ses attentes de l'époque. Il est donc sans niveau de diplôme validé.

Il intègre alors le dispositif d'accompagnement renforcé PACEA, s'en suivra l'élaboration d'un projet professionnel, des stages en entreprise jusqu'à début 2022 où il entre en formation région pour valider un titre professionnel Cariste avec validation des Caces 1.3.5.

En parallèle, Morgan rencontre des difficultés familiale et fait le choix de prendre son autonomie et se fait aider de son conseiller pour le montage du dossier de demande d'aide au logement, FSL etc.

C'est alors qu'il est mis en relation avec la chargée des relations entreprises qui le met en relation avec plusieurs agences d'intérim pour lesquelles il réalise des missions en qualité de préparateur de commandes / cariste. Lors du suivi en emploi, la CRE apprend au détour d'une conversation que ce jeune homme est passionné de mécanique automobile et qu'il répare depuis tout petit avec l'aide de son papa les véhicules de ses proches et qu'il sait réaliser en autonomie plusieurs tâches afférentes à ce métier. La proposition lui est alors faite d'intégrer un CAP Mécanique en apprentissage, mais Morgan refuse et invoque la rémunération trop peu élevée pour subvenir à ses besoins.

La CRE réalise alors pour lui une promotion de profil auprès du directeur du garage auto « Peugeot » basé sur Aigues Mortes avec lequel elle entretient une relation de confiance. L'employeur rencontre le jeune homme et décide de lui donner sa chance n'étant pas « qualifié » dans ce secteur d'activité dans le cadre d'un contrat aidé CUI CIE CDD.



# BILLY – 20 ANS

## VERGEZE

"Mineur non accompagné", il termine Major de sa promotion au baccalauréat.

Niveau d'étude : 3ième des collèges au Cameroun et Bac pro vente.

Poste : Alternant BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) – Vendeur comptoir.

Contrat : BTS en alternance du 03/09/2022 au 02/09/2024.

*A ce jour : Billy est toujours en poste depuis le 03/09/2022 jusqu'au 02/09/2024.*

*L'employeur espère bien que cette collaboration aille bien au-delà de cette date butoir.*

Billy à tout juste 16 ans lorsqu'il s'inscrit pour la première fois à la Mission Locale Petite Camargue. C'est un jeune que l'Etat considère comme « Mineur Non Accompagné » car il est rentré sur le territoire Français de lui-même, sans ses parents restés dans son pays natal : le Cameroun. Il est alors pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et l'association COSTE basée sur Vergèze où il est hébergé avec d'autres jeunes dans la même situation que lui.

Les MNA doivent impérativement trouver un apprentissage, être scolarisé et justifier d'une situation d'emploi lorsqu'ils atteignent leur majorité sous peine de devoir retourner dans leur pays « d'origine ».

Le 11/09/2019, Billy rencontre pour la première fois sa conseillère qui œuvrera avec ses éducateurs afin de le rescolariser. Le 04/11/2019 il intègrera le Lycée Gaston DARBOUX de Nîmes afin d'y poursuivre un cursus « Bac pro Vente » qu'il terminera le 05/07/2022 et où il terminera major de sa promotion (cf article de presse en annexe parue le 10/07/22 sur le site de France Bleu et France 3 télévision).

Anticipant le passage de son examen du baccalauréat, Billy reprend contact avec sa conseillère qui l'oriente auprès du service entreprises et rencontre la CRE (le 30/06/2022). Il recherche une alternance afin d'évoluer sur un diplôme supérieur et souhaite poursuivre dans la filière du commerce.

Dès le rendez-vous terminé, et les outils TRE remis au propre, la CRE établit une promotion de profil auprès d'un employeur avec qui elle a établi d'excellents liens. Il ne recrute pas à ce moment mais n'est pas fermé à l'idée de renforcer son équipe en qualité de vendeur comptoir, elle insiste alors pour qu'il soit reçu ne doutant pas que cela puisse aboutir à une belle « collaboration ».

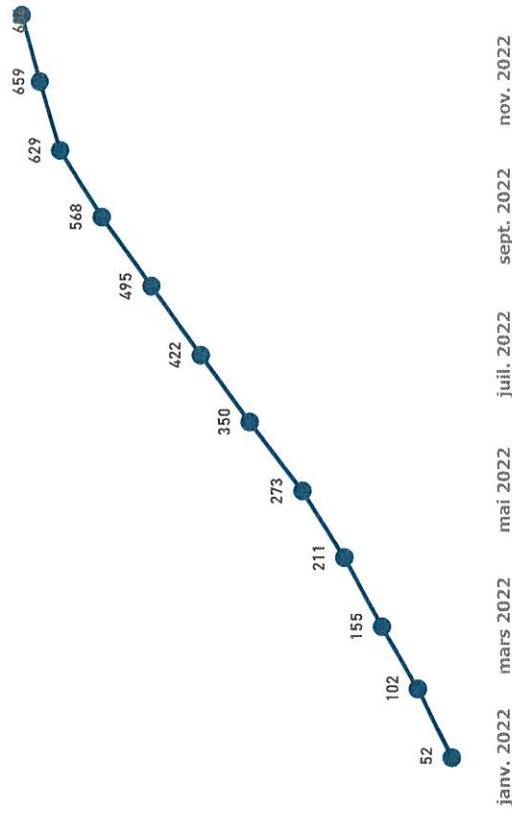
Le 3 juillet, le jeune homme sera reçu pour un entretien d'embauche. Le 5 Juillet 2022, la CRE apprend la parution de l'article de presse faisant les éloges du jeune homme, c'est tout naturellement qu'elle le transmettra à l'employeur afin d'aider l'employeur dans sa prise de décision. Le 18/07/2022, l'employeur confirme à la chargée des relations entreprises son souhait de recruter le jeune homme. S'en suivra une signature de contrat.



**Activité de la Mission Locale pour les jeunes d'EPCI de**  
**CC de Petite Camargue**  
 Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Nombre de contrats signés



**534**

Jeunes accompagnés



**9 %**

des jeunes sont mineurs



**44 %**

des jeunes n'ont pas de diplôme



**4363**

Entretiens réalisés



**78**

Propositions d'offres d'emploi



**86**

Propositions de formation



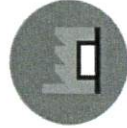
**584 581 €**

Aides et allocations attribuées



**10**

Entreprise(s) aidée(s)



**686**

Contrats signés



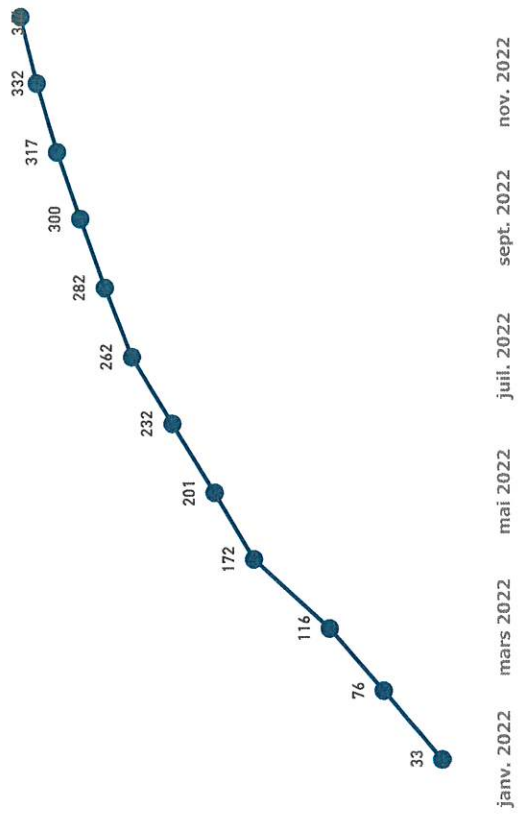
Theme Montant total attribué Jeunes ou entreprises concernés

Aide aux entreprises	115 941 €	10
Allocation GJ / CEJ	410 125 €	190
Allocation PACEA	58 515 €	98

**Activité de la Mission Locale pour les jeunes d'EPCI de CC Terre de Camargue**  
 Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Nombre de contrats signés



**261**

Jeunes accompagnés



**1540**

Entretiens réalisés



**197 143 €**

Aides et allocations attribuées



**8 %**

des jeunes sont mineurs



**11**

Propositions d'offres d'emploi



**5**

Entreprise(s) aidée(s)



**43 %**

des jeunes n'ont pas de diplôme



**11**

Propositions de formation



**344**

Contrats signés



Montant total attribué Jeunes ou entreprises concernés

Theme	Montant total attribué	Jeunes ou entreprises concernés
Aide aux entreprises	39 497 €	5
Allocation GJ / CEJ	148 946 €	80
Allocation PACEA	8 700 €	16

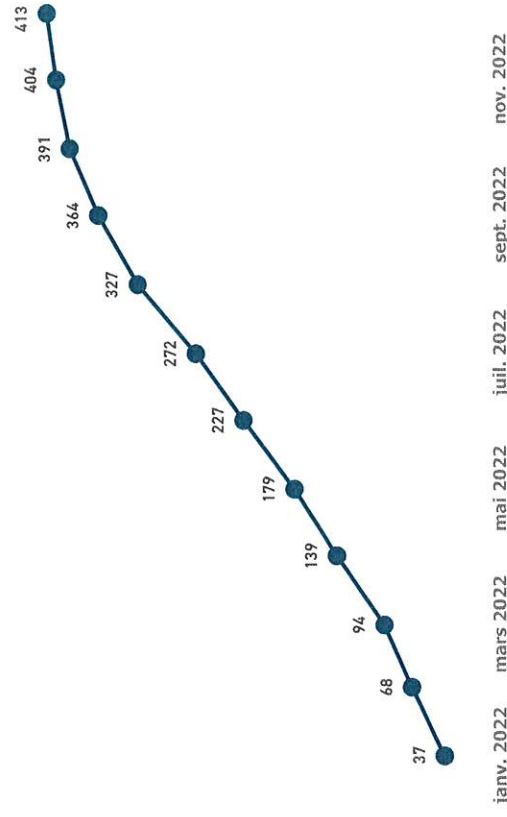


## Activité de la Mission Locale pour les jeunes d'EPCI de

CC du Pays de Sommières

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nombre de contrats signés



**293**

Jeunes accompagnés



**11 %**

des jeunes sont mineurs



**49 %**

des jeunes n'ont pas de diplôme



**1626**

Entretiens réalisés



**15**

Propositions d'offres d'emploi



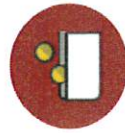
**35**

Propositions de formation



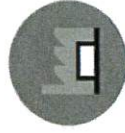
**202 414 €**

Aides et allocations attribuées



**7**

Entreprise(s) aidée(s)



**413**

Contrats signés



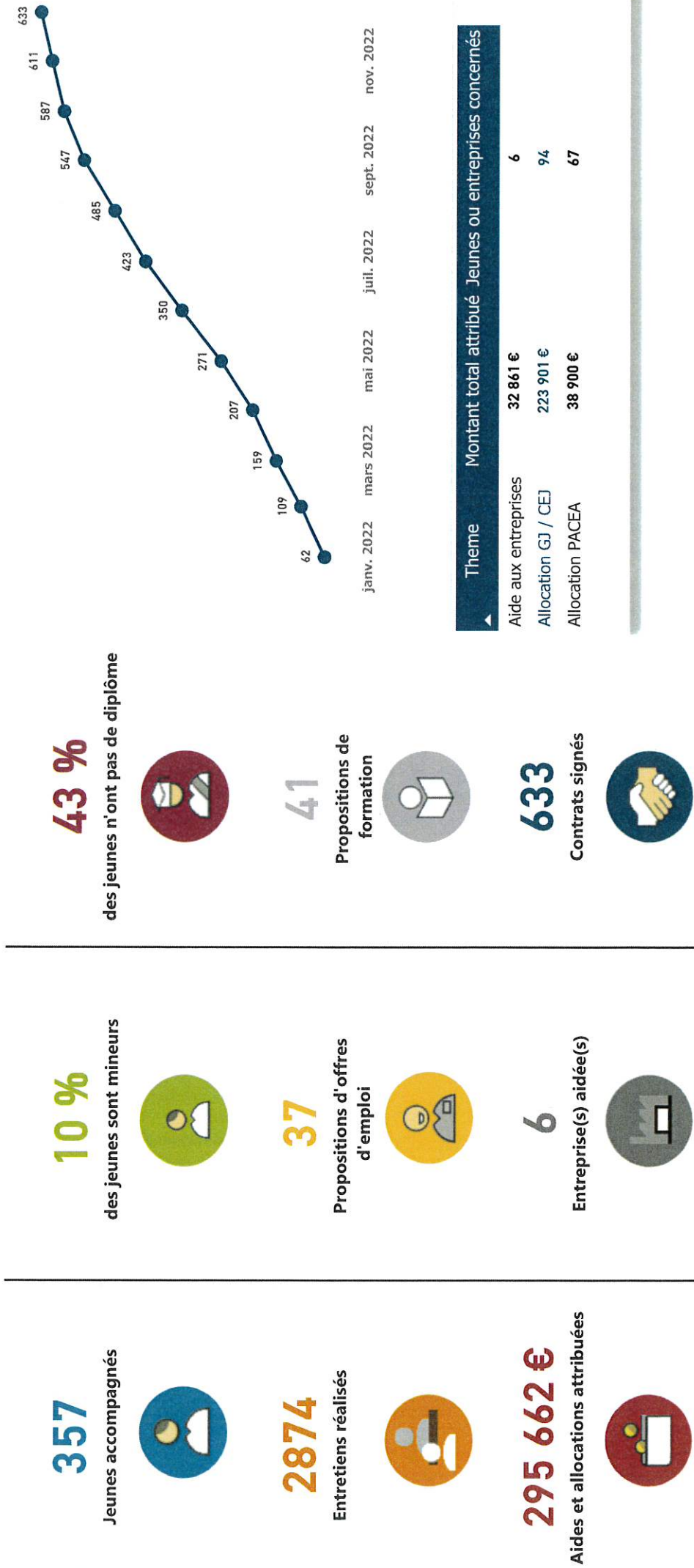
Theme Montant total attribué Jeunes ou entreprises concernés

Aide aux entreprises	36 071 €	7
Allocation GJ / CEJ	149 415 €	62
Allocation PACEA	16 928 €	35

**Activité de la Mission Locale pour les jeunes d'EPCI de CC Rhony, Vistre, Vidourle**  
 Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Nombre de contrats signés



**357**

Jeunes accompagnés



**10 %**

des jeunes sont mineurs



**43 %**

des jeunes n'ont pas de diplôme



**2874**

Entretiens réalisés



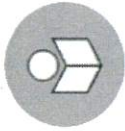
**37**

Propositions d'offres d'emploi



**41**

Propositions de formation



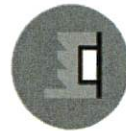
**295 662 €**

Aides et allocations attribuées



**6**

Entreprise(s) aidée(s)



**633**

Contrats signés



Theme Montant total attribué Jeunes ou entreprises concernés

Aide aux entreprises	32 861 €	6
Allocation GJ / CEJ	223 901 €	94
Allocation PACEA	38 900 €	67



#### FONCTIONS SUPPORT

**Chargée d'accueil**  
Douaae ABIDI

**Assistante administrative**  
Inès AMRA

#### ESPACE ECOUTE

**Psychologue**  
Pierre BASTIEN

#### SERVICE ACCOMPAGNEMENT

##### Chargés de Projet

Vanessa DESOULIERE (Formation – OBF – Com)  
Samuel LOPEZ (CEJ)

##### Conseillers

Linda SHAIK (CEJ Rupture)  
Marie-Cécile GIRALDEZ  
Zineb ASBANE  
Marie-Line GAVANON  
Virginie FOUKART  
Amandine COMAIRAS (Mobilité européenne)  
Morgane BEAUMONT  
Nelly ARBIOL  
Aurélien FERNANDES  
Maxence D'ARCANGELO  
Soufian G'MILI  
Farid BELABES (Santé Social Handicap)

**Présidente**  
Leïla AMROUT

**Directeur**  
Guillaume GOLLIER

**Responsable de secteur**  
Magali DELATTRE

**Responsable Administrative  
et Financière**  
Manuela DUVAL

#### SERVICE ENTREPRISE

**Chargée des Relations  
Entreprises**  
Marie-Lucie NICOLAS



**Siège :**

310 rue Emile Zola – 30600 Vauvert

**Antennes :**

🏠 13 rue du port - 30220 Aigues-Mortes

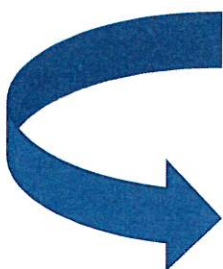
🏠 2 Av. de la Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux

🏠 Calade -6 bis Avenue du 11 Novembre 1918 – 30420 Calvisson

🏠 Parc d'activités de l'Arnède, 55 rue des Epaulettes - Bât 1 - 30250 Sommières

**Permanences :**

📄 Centre socio-culturel Marcel Pagnol – 99 rue Marcel Pagnol - 30310 Vergèze



**UN SEUL NUMÉRO POUR NOUS JOINDRE !**

**04.66.88.37.85**



# La Mission Locale de Petite Camargue remercie l'ensemble de ses partenaires



Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Vergèze

